



**Procès-verbal
de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz
du 15 mai 2012**

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)

Secrétaire : Mme Murielle Gilly

Scrutateurs : Mme Nathalie Droux (partie droite et table du Conseil)
M. Jean-Claude Bussard (partie gauche)

Participation: 68 personnes (66 avec droit de vote)
2 personnes ne résidant pas sur le territoire communal (sans droit de vote)

Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont

Excusé(e)s : 12 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2011
(*ne sera pas lu car publié dans le bulletin communal*)
 2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2011 :
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
 3. Organe de révision
 4. Votation d'un nouveau crédit pour l'achat d'un bus scolaire
 - rapport de la Commission financière
 5. Investissement 2012 faisant l'objet d'un emprunt :
Source du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et Commune de Pont-en-Ogoz
 - rapport de la Commission financière
 6. Conventions – liste des échanges de petites parcelles – ratification
 7. Projet de modification de la halle polyvalente (présentation de l'état de l'étude)
 8. Informations du Conseil communal
 9. Divers
-

M. le Président ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite la plus cordiale bienvenue aux personnes présentes. L'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 18 du 4 mai 2012, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Les 12 personnes excusées sont citées, il est précisé que leurs noms ne sont pas inscrits au PV. *Mme Nathalie Droux* et *M. Jean-Claude Bussard* sont nommés scrutateurs.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucun enregistrement privé n'est autorisé, aucune demande n'ayant été formulée.

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque ***il est approuvé tel quel.***

Point 1 – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2011

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2011 de voter par main levée.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 – Comptes de fonctionnement et d'investissements 2011

Les comptes de fonctionnement 2011 sont lus par M. Michel Grivel, (Conseiller en charge des finances). Les chiffres sont affichés à l'écran.

L'année 2011 se solde par un bénéfice de **Fr. 502'456.-**, avant amortissements supplémentaires comptabilisés de **Fr. 499'043.10**. Le total des charges 2011 est de **Fr. 7'161'455.-** (yc imputations internes d'env. Fr. 585'000.-), pour un total des revenus de **Fr. 7'164'867.-**. Le compte de fonctionnement 2011 se solde par un excès de produit de **Fr. 3'412.-**.

La discussion est ouverte :

M. Pierre Justin Morard demande une explication quant aux coûts du compte « 0 – administration » qui semblent augmenter chaque année. M. Grivel répond qu'il y a en fait une diminution d'env. Fr. 20'000.-. *M. Morard* ajoute que pour avoir eu accès au détail des comptes, il constate des frais de réception et de délégation à hauteur de Fr. 12'000.- et demande des précisions. La question reste ouverte, les détails du compte n'étant pas disponibles à l'assemblée.

M. Grivel poursuit avec les comptes d'investissements 2011 et donne des explications quant aux investissements terminés en 2011, dont voici la liste :

- 09 – Bâtiments administratifs – Installation de chauffage à distance (CAD)
Budget de Fr. 220'000.- octroyé en 2009 et bouclé avec un solde non dépensé de **Fr. 22'417.85**
- 29 – Administration scolaire – Construction & rénovation des bâtiments scolaires (Avry-dt-Pont)
Budget de Fr. 60'000.- octroyé en 2010 et bouclé avec un solde non dépensé de **Fr. 1'151.80** (Ecole)
Budget de Fr. 35'000.- octroyé en 2010 et bouclé avec un solde non dépensé de **Fr. 3'638.55** (Place jeu)
- 35 – Autres loisirs – Participation installation sanitaire de la Société de Pêche
Budget de Fr. 40'000.- octroyé en 2006 et bouclé sans solde
- 70 – Approvisionnement en eau – Captage nouvelle source sous le Gibloux
Budget de Fr. 170'000.- octroyé en 2006 et bouclé avec un solde non dépensé de **Fr. 91'240.30**
- 70 – Approvisionnement en eau – Extension captage PSG-2
Budget de Fr. 100'000.- octroyé en 2010 et bouclé avec un solde non dépensé de **Fr. 82'556.75**

Comme il n'y a pas de questions, M. Grivel donne lecture du bilan 2011.

M. Pierre Justin Morard fait une remarque par rapport au poste « 11 – débiteurs » concernant 2 millions d'impôts qui n'ont pas été payés. *M. Olivier Schmutz* demande quel montant sera récupéré.

M. Grivel et M. le Président répondent que ce chiffre est normal et qu'il est dû principalement à des soldes ouverts (paiements d'acomptes pas terminés) et à des contentieux. La quasi-totalité de cette somme sera récupérée en 2012.

M. Pierre Broye (Président de la Commission financière) rappelle le rôle de la Commission financière (CF). Il relève que la CF s'est basée sur le rapport établi par Fidiconsult qui a utilisé le formulaire officiel donné par le Service des Communes, et qu'elle a également passé en revue les comptes et posé des questions auxquelles le Conseil communal a répondu dans son intégralité. Sur la base de l'analyse des comptes présentés, la CF constate que le bénéfice de l'exercice avant amortissements supplémentaires est de Fr. 502'456.- et que les groupes de comptes approvisionnement en eau, protection en eau et ordures ménagères qui doivent s'équilibrer ou présenter un degré de couverture minimale le font, que ces comptes sont très bons car ils permettent de comptabiliser des amortissements supplémentaires d'un demi million. La CF et l'organe de révision recommandent d'approuver les comptes annuels avec un excédent de produit de Fr. 3'412.-.

M. le Président ajoute que les comptes sont bien meilleurs que ce qui avait été budgété en raison des charges liées à la nouvelle péréquation financière, quelque peu surévaluées par l'Etat. Ces chiffres sont exceptionnels.

Comme il n'y a pas de question, M. le Président invite celles et ceux qui acceptent les comptes 2011 à voter par main levée.

Les comptes 2011 de fonctionnement et d'investissements sont acceptés à l'unanimité.

Point 3 – Organe de Révision

M. Pierre Broye précise que la durée maximale pour laquelle on peut désigner un organe de révision est de 6 ans et que nous en sommes à 4. Fiduconsult ayant donné satisfaction, la CF propose de reconduire leur mandat de 2 ans. A échéance du mandat, la CF procédera à un appel d'offre auprès d'un nouvel organe de révision.

Comme il n'y a pas de question, M. le Président invite celles et ceux qui sont d'accord de renouveler le mandat de Fiduconsult pour 2 ans à voter par main levée.

La reconduction du mandat de 2 ans à Fiduconsult est acceptée à l'unanimité.

Point 4 – Votation d'un nouveau crédit pour l'achat d'un bus scolaire (Fr. 69'000.-)

Mme Marie-Claire Fragnière (Conseillère en charge des écoles) précise que le bus rouge qui a parcouru 130.000 km en 14 ans doit être changé, et qu'à partir du 1^{er} août prochain la nouvelle loi prévoit que les conductrices ne pourront plus conduire de bus de plus de 15 places. Elle ajoute que les bus sont nécessaires à la bonne marche des activités scolaires. Le bus proposé est un Renault de 21 places (totalisant 24 sièges individuels, y compris celui du conducteur), équipé et disponible de suite. Il répond aux normes actuelles.

La Commission financière recommande l'approbation de cet objet ainsi que de son financement.

M. Olivier Schmutz fait la remarque que l'achat d'un nouveau bus est demandé depuis 2 ans, il trouve dommage d'avoir attendu 2 pannes avant de prendre une décision. Il demande quel est le coût des 2 réparations et de la location du bus de remplacement, et sur quelle base le choix s'est porté sur ce bus. Il ajoute qu'aucune demande n'a été faite auprès des conductrices et de la Commission scolaire, les mettant ainsi devant le fait accompli. Il est d'avis que l'achat est fait d'une manière non réfléchie et dans l'urgence. Il regrette que pour une telle dépense la capacité du bus ne soit pas supérieure (26 élèves au minimum) et souligne qu'en fonction de rapprochements scolaires le nombre d'élèves pourrait aussi augmenter.

M. le Président répond que les frais liés aux 2 réparations ont été remboursés par la DICS. Les chiffres détaillés seront bien volontiers mis à sa disposition.

Le choix du Conseil s'est porté sur une collaboration avec les 2 garages de la Commune. Il relève que le temps presse et qu'à compter du 1^{er} août les bus n'auront plus que 15 places. Il souligne que la mise aux normes d'un bus scolaire est de 6 à 8 mois. Le nouveau Conseil en place depuis une année a décidé, en raison des nombreux investissements présentés en décembre 2011, de ne pas y inclure l'achat d'un nouveau bus. Il reconnaît que le fait de ne pas avoir présenté cet achat antérieurement est peut-être une erreur, assumée par le Conseil communal. M. Olivier Schmutz ajoute qu'il est dommage de ne pas avoir pu anticiper le nombre de places pour une question de temps, qu'il s'agit d'un investissement à long terme.

M. Marcel Schmutz (Conseiller) souligne que le maximum de places disponibles dans un bus est de 28 et que Renault n'offre pas cela.

A la remarque de M. Olivier Schmutz qui se demande qu'est-ce qui prime, à savoir le nombre de places ou les garages contactés, M. le Président répond que de nombreuses démarches ont été entreprises pour trouver ce bus équipé et que sans celui-ci 2 bus auraient certainement dû être mis au budget l'an prochain.

Mme Marie-José Gapany fait la remarque que l'on peut conduire un bus jusqu'à 3.5 tonnes, sans limite de personnes. La conduite d'un bus de 7.5 tonnes avec un poids limité à 7 tonnes demanderait une formation supplémentaire à compléter d'ici au 1^{er} janvier 2013.

M. le Président ajoute qu'une réserve de Fr. 80'000.-, budgétisée à long terme, est disponible et qu'il ne s'agit pas d'un investissement extraordinaire.

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent l'achat du bus scolaire tel que présenté de voter par main levée.

Le nouveau crédit pour l'achat d'un bus scolaire est approuvé à la majorité, 63 oui et 3 abstentions.

Point 5 – Investissement 2012 faisant l'objet d'un emprunt

M. le Président précise qu'il s'agit de la source du RFSM (Réseau fribourgeois de santé mentale), objet présenté en décembre dernier, que les forages sont en train de se faire et que la convention signée par l'Etat nous a été retournée. La Commune fait désormais partie intégrante de ce projet en tant que copropriétaire de la source, raison pour laquelle cet objet doit passer en assemblée de manière détaillée. Le Service des Communes impose de montrer un investissement et son assainissement tel que le prévoient les taux légaux. Il souligne que cet investissement avait été présenté avec un amortissement sur 12 ans, mais que le SCom exige de le présenter en tant qu'investissement sur 25 ans, avec emprunt. Le tableau de financement détaillé (publié dans le bulletin communal) est présenté aux citoyens.

La CF préavise favorablement.

Comme il n'y a pas de question, M. le Président invite celles et ceux qui acceptent cet investissement de Fr. 600'000.- avec emprunt à hauteur de Fr. 402'000.- à voter par main levée.

Le projet de financement est approuvé à l'unanimité.

Point 6 – Conventions – liste des échanges de petites parcelles – ratification

Ces objets faisant partie de la compétence du Conseil communal, M. le Président souligne qu'ils sont présentés pour une question de transparence et seront votés en bloc.

M. Yvan Maillard (Conseiller en charge de l'aménagement du territoire) présente les 8 conventions totalisant 592 m2. Il s'agit d'échanges sans soultes dans le cadre de la nouvelle cadastration de Le Bry.

Comme il n'y a pas de question, M. le Président invite d'abord l'Assemblée à s'exprimer sur le principe d'une ratification, puis à voter l'objet en bloc par main levée.

Les échanges de terrains sont approuvés en bloc et à l'unanimité.

Point 7 – Projet de modification de la halle polyvalente

M. Michel Grivel rappelle que suite à l'Assemblée du 16 décembre 2010, une Commission d'étude pour la rénovation et l'agrandissement de la HAP a été créée, les participants sont nommés. Il donne les arguments principaux en faveur du projet et souligne que l'élément nouveau par rapport au premier projet est la possibilité d'extension du côté de la place de parc de l'Eglise.

M. Grivel passe la parole à M. Jean-François Moullet (architecte) qui présente à l'écran la variante retenue par la Commission. Il ajoute que la limite de construction a été approuvée dans le cadre du plan de protection du site imposée par le Service des biens culturels (SBC).

M. le Président remercie M. Moullet et ouvre la discussion.

A la demande de M. Patrick Bise qui souhaite savoir si l'escalier extérieur sera protégé des intempéries et plus particulièrement en hiver, M. Moullet répond qu'une solution satisfaisante n'a pas encore été trouvée et qu'il sera certainement nécessaire de déplacer l'escalier par rapport au plan présenté ce soir.

M. André Delabays se demande à quoi servirait la galerie, si ce n'est pour avoir une jolie vue sur la salle. Il fait la remarque qu'une scène n'est toujours pas prévue et que la scène actuelle est difficile à monter. Il suggère une surélévation de la salle d'env. 80 cm, avec place de rangement sous la scène.

M. Moullet répond que suite à des discussions l'idée a été abandonnée car le fait de relever le plancher d'env. 1.50 m. ne permettait plus d'aménager des salles au-dessus. Il ajoute qu'en cas de manifestation la salle se retrouverait à 2 niveaux. *M. Delabays* demande si toutefois le remplacement de la scène est prévu. *M. le Président* répond qu'il s'agit d'une question d'opportunité et que la majorité de la Commission a décidé de ne pas investir dans une scène fixe, une scène mobile avec des éléments plus légers a quant à elle été discutée. Deux salles seraient effectivement perdues avec une scène fixe et le coût d'une scène encastrable est chiffré à Fr. 700'000.- (coût jugé déraisonnable). Il s'agit d'une question de choix, toutefois le Conseil communal prend note de la remarque.

M. Olivier Schmutz demande des précisions quant à la diminution de places de parc sur le parking de l'église. *M. Moullet* précise que l'espace de 5 m. entre les bâtiments et places de parc existantes devrait être augmenté à 10 m., le maximum sera fait pour maintenir les places actuelles. Des places qui pourraient être perdues vers l'entrée seraient compensées par les places prévues sur le parking inférieur.

M. le Président ajoute que *M. Gremaud*, propriétaire de la parcelle voisine, a donné son accord pour une dérogation aux distances.

M. Yvan Crétenand demande si les abris PC sont obligatoires et liés à la construction du bâtiment. *M. le Président* répond que les abris PC ne sont pas obligatoires. Il ajoute que depuis le 1^{er} janvier 2012, ce n'est plus la Commune mais le Canton qui encaisse les taxes pour abris PC. Grâce aux taxes encaissées depuis des années, la Commune dispose d'un fond de Fr. 823'855.60 servant à payer les places nouvellement créées et qui ne sont plus propres à de l'habitation individuelle. Si un immeuble demande 20 places et que 20 places sont créées, la Commune ne paie rien. Si 50 places sont créées alors que le besoin est de 20 places, la Commune paie l'équivalent de 30 places. La question à se poser est de savoir si ce fond doit être mis à disposition d'immeubles privés ou s'il est préférable de l'utiliser pour des bâtiments communaux. Le rapport de mars 2011 indique un manque de 393 places. Il s'agit d'une opportunité, raison pour laquelle ces places PC sont proposées en option.

M. Crétenand trouve dommage qu'il faille enterrer des activités en sous-sol pour les sociétés. *M. le Président* partage cet avis et répond que cette surface pourrait être utilisée pour du rangement, de l'archivage ou autre, il faudra toutefois tenir compte de la ventilation. Il ajoute que l'idée de présenter le projet en l'état est de pouvoir avancer de manière à le soumettre au vote cet automne. Les abris PC seront probablement une option à voter séparément dans le cadre du projet.

Mme Marjorie Gross demande si le nouveau projet prévoit la totalité des locaux accessibles en chaise roulante. *M. Moullet* précise que le sous-sol ne sera pas accessible avec l'ascenseur car il n'y aura pas de liaison ascenseur entre le sous-sol et le rez. Il ajoute qu'un accès direct au sous-sol est prévu sur l'arrière du bâtiment, permettant l'arrivée directement en voiture. Il ajoute qu'il serait possible d'installer un lift sur les escaliers qui mènent du sous-sol au 1^{er} étage. Le local des maîtres qui prévoit un local sanitaire avec douche pourrait également faire l'objet d'un aménagement.

Mme Sandrine Ramuz voudrait connaître ce qui a motivé le choix de laisser le décrochement existant à l'entrée, si c'est par souci de le maintenir absolument ou s'il ne pourrait pas être utilisé pour accéder au sous-sol, ou comme espace de rangement. *M. Moullet* répond que de couvrir l'escalier qui va au sous-sol aurait été un avantage, mais qu'en raison des exigences du SBC il n'est pas possible d'élargir le plan de façade sur la place de parc, à cet endroit là.

Concernant le couvert prévu à l'entrée, *M. Jean-Claude Bussard* demande des précisions quant au bruit. *M. Moullet* précise que le couvert prévu à l'entrée est en verre et que sa fonction première sera de permettre aux personnes qui entrent dans la halle d'attendre à l'abri. L'espace sera fermé du côté voisinage, toutefois le bruit sera équivalent à celui d'aujourd'hui.

M. Fabrice Rial qui remarque que l'avant du bâtiment devrait être vitré demande si une place est prévue pour le déchargement de marchandises par camion, il est en effet d'avis qu'il faudra parquer la remorque sur la place de l'église et porter les haras et autres marchandises. Il demande également des précisions quant à la cuisine industrielle budgétée à Fr. 50'000.-. *M. Moullet* répond que l'on s'est basé sur une cuisine moyenne où l'on ne cuisine pas tous les jours 100 repas, il est ouvert à la discussion.

Il ajoute que des réfections de sol ont été budgétées et qu'en ce qui concerne le ravitaillement, un accès direct à la cuisine a été prévu.

Suite au sondage concernant l'accueil extrascolaire paru dans le journal communal, *Mme Sandrine Ramuz* demande si dans la nouvelle structure un local serait mis à disposition à cet effet.

M. le Président répond que oui, que la cuisine polyvalente et accessible des 2 côtés permettrait d'utiliser la salle de 100-120 places, une paroi légère pourrait en cloisonner l'espace. Il ajoute que c'est aussi dans cette optique que le choix s'est porté sur une cuisine attenante à la nouvelle salle.

M. André Delabays voudrait savoir s'il est prévu d'augmenter la surface et le volume de rangement.

M. Moullet indique qu'il y aura certainement 30-35 m² de plus dans le secteur concerné. Quant au matériel et éléments de scène, il pourra être monté au galeas à l'aide d'une plateforme élévatrice, permettant ainsi de libérer passablement d'espace dans les locaux de rangement.

A 21h35, M. le Président remercie *M. Moullet* pour sa présentation, sous de vifs applaudissements.

M. le Président ajoute que l'investissement d'env. 3 millions de francs est lourd et important, que de tels investissements n'ont pas été faits récemment dans la Commune en terme de bâtiments. Ce projet permettrait d'avoir 3 salles supplémentaires avec une scène mobile. L'Assemblée est invitée à se questionner par rapport à l'aspect financier.

M. Pierre Justin Morard souligne l'importance de l'investissement et demande si la Commune pourra en autofinancer une partie ou si elle devra emprunter, quelles seront les conséquences directes par rapport à cet investissement.

M. le Président confirme que la capacité communale est d'env. 7 millions et qu'un emprunt sera nécessaire, la Commune ne disposant pas de liquidités suffisantes. *M. Grivel* ajoute que la charge annuelle serait d'env. Fr. 200'000.- sur 33 ans, d'où l'information du Conseil communal à l'assemblée de décembre 2011, comme quoi il ne serait pas exclu que l'on aille vers une légère augmentation d'impôts.

M. Pierre Broye, au nom de la CF, souligne que peu d'investissements à l'intérieur de la Commune ont été faits les années précédentes et que l'argent a été gardé, que la capacité à réaliser de nouveaux projets est bonne. Il ajoute que par rapport aux résultats 2010 et 2011, le coût annuel de Fr. 200'000.- serait absorbé sans problème. Une inconnue se situe toutefois au niveau de l'impact des investissements régionaux à venir, tel que le cycle d'orientation supplémentaire. Après des années où les investissements ont été limités, la question à se poser serait de faire un pas en avant avec un projet qui représenterait un avantage pour toutes les sociétés et habitants. La CF est d'avis que le projet présenté est un beau projet, mais que c'est une question à laquelle chaque citoyen doit apporter sa propre réponse. Il souligne, en fonction du plan financier présenté, que cet investissement paraît supportable et raisonnable pour la Commune. Il ajoute que le taux d'impôts par franc payé à l'Etat était de Fr. 0.90 il y a 10 ans et qu'aujourd'hui il est de Fr. 0.75.

M. Patrick Bise demande des précisions quant à l'installation photovoltaïque en option.

M. le Président répond qu'une décision n'a pas encore été prise et qu'aucun montant ne figure dans le budget présenté. Dans la mesure où ce serait faisable, il faudrait vérifier qu'elles seraient les subventions et le montant à charge de la Commune. A voir cet automne, si cet objet sera inclus dans le projet ou s'il fera l'objet d'un vote séparé. Les énergies renouvelables ne sont pas à négliger, mais ceci a un coût.

M. le Président confirme avoir pris note des différentes questions et remarques et ajoute que ce projet devrait en principe être présenté lors de l'assemblée de décembre. Comme il n'y a pas d'autre question, le débat est clos.

Point 8 – Informations du Conseil communal

1. M. le Président informe l'Assemblée qu'un plan communal avec la nouvelle nomenclature est disponible sur inscription, pour env. Fr. 24.- version non pliée ou Fr. 27.- version pliée. Il met toutefois en garde quant au fait que les inscriptions des rues sont peu lisibles.
2. Concernant le budget supplémentaire voté pour le projet de l'Association du sentier du lac de Gruyère, M. le Président souligne que le tronçon restant sera en principe terminé par l'armée en juin-juillet. Il ajoute que les citoyens et civils pourront également utiliser la barge mise en place à cet effet pour aller voir les travaux, et ce avec l'armée et la PC.
3. Il rappelle la présentation intercommunale organisée par les communes de la rive gauche du lac sur le thème « Comment bien réussir sa rénovation et avec quel financement ». Elle aura lieu le 16 mai en soirée, au restaurant de la Croix-Verte à Echarlens.

M. le Président adresse ses remerciements au personnel de l'administration communale et de l'édilité, aux caissières pour l'établissement des comptes et à ses collègues pour le travail intense développé en tout temps. Il donne la parole à l'Assemblée.

Point 9 – Divers

A la remarque de *M. Jean-Claude Bussard* concernant le goudronnage de la route menant au terrain de foot, M. le Président répond que le tronçon concerné devrait en principe avoir été goudronné d'ici au 15 juin, avant le tournoi Sekulic.

M. André Delabays fait une remarque concernant des entrées de localité et diverses données qui ne sont pas indiquées sur les navigateurs GPS. En lien avec la nouvelle nomenclature, il souhaite savoir ce qu'il en est et ce qui peut être fait quant à la mise à jour des navigateurs.

M. le Président répond que le géomètre transmet l'information au Service de la géomatique à Fribourg, qui le transmet à son tour au Service de la topographie à Berne pour les mises à jour. *M. Antoine Gremaud*, qui a fait de nombreuses recherches lors de son précédent mandat, précise que bien que la nouvelle nomenclature ait été transmise aux différents organismes, et notamment aux vendeurs de navigateurs GPS, il n'y a eu aucune suite.

M. le Président demande s'il s'agit d'un problème de panneaux signalétiques. *M. Delabays* précise qu'il n'y a pas de nomenclature vers Le Bry, particulièrement dans le secteur de l'Abranna. Le Conseil communal en prend note et procédera à une vérification.

A la demande de *M. Pierre Justin Morard* concernant les signes de couleur marqués sur les gargouilles et chambres, M. Félix Morard (Conseiller en charge des routes) répond que ces signes indiquent que la réception d'eau doit être curée, il admet que les couleurs sont un peu vives.

M. Elie Fragnière demande s'il serait possible d'afficher un plan communal au pilier public. La place est à vérifier. M. Yvan Maillard ajoute qu'il est toutefois difficile de lire le plan en raison de la petitesse des caractères. Le Conseil communal prend note de la question.

M. Jean-Claude Bussard tient à souligner que le bulletin communal est bien fait. M. le Président en remercie l'administration.

M. le Président lève l'assemblée à **21h55** et remercie les personnes présentes ainsi que le Club des Dames qui va servir le verre de l'amitié.

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 4 juin 2012.

La Secrétaire


Murielle Gilly



Le Syndic


Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du _____.

La Secrétaire

Murielle Gilly



Le Syndic

Christophe Tornare